

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE BOLTON OUEST
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRETAIRE-TRESORIER DE LA SUSDITE
MUNICIPALITE, QUE:

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement de zonage

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 4 aout 2014, le conseil a adopté le premier projet de règlement #264-2008-1-2014.

**#264-2008-1-2014 abrogeant les articles #18.2.1, #18.2.2, #18.2.3
du règlement de zonage #264-2008.**

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 octobre 2014 à 8h30 à l'Hôtel de Ville, 9 chemin Town Hall, Bolton-Ouest. Au cours de cette assemblée, l'inspecteur municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes & organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal au 9 chemin Town Hall à Bolton-Ouest durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi, de 9h à 16h00.
3. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet #264-2008-1-14 contient des dispositions qui s'appliquent sur tout territoire de la municipalité de Bolton-Ouest.
5. Le but est d'abroger les articles #18.2.1, #18.2.2, #18.2.3 du règlement de zonage #264-2008 concernant les carrières et sablières.

Donné à Bolton-Ouest, ce 12 septembre 2014

Philippe De Courval

Directeur général
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Philippe De Courval, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 9h & 15h30 de l'après-midi le 19 mai 2009

EN FOI DE QUOI, Je donne ce certificat, ce 12 septembre 2014.

Philippe De Courval
Directeur général
Secrétaire-trésorière